

Q. Avez-vous quelque chose à ajouter ?

R. Je désire faire remarquer au sujet de ce qui a été dit en Chambre par le sénateur McInnes que j'ai été croyablement informé qu'un ancien fonctionnaire du pénitencier rapportait au sénateur bien des choses dérogatoires à l'institution, lesquelles n'existaient que dans son imagination. De plus, le frère du sénateur, le Dr Loftus McInnes, m'a dit qu'il s'était lui-même plaint au sénateur de certains employés qu'il n'aimait pas. Il m'annonça qu'il y aurait du changement, et avant que son frère eut parlé comme il l'a fait au Sénat, il m'a fait entendre qu'il se passait quelque chose sans me dire ce que c'était.

Q. Vous a-t-il mentionné les noms des fonctionnaires dont il s'était plaint ?

R. Oui, le préfet et le sous-préfet; le préfet particulièrement.

Q. A-t-il donné quelque raison de son hostilité ?

R. Oui, c'était parce qu'on ne l'avait pas nommé médecin de l'institution; il attribuait son insuccès au préfet et au sous-préfet, au premier principalement, qui, croyait-il avait employé son influence en faveur du Dr Smith.

Q. Quel était l'ancien fonctionnaire qui faisait des rapports au sénateur ?

R. Un homme du nom de Gordon qui a été gardien ici. Il en voulait particulièrement au sous-préfet. C'est le Dr Loftus McInnes qui m'a parlé de lui.

Q. Connaissez-vous quelque chose de défectueux dans l'adjudication des contrats ou l'obtention des approvisionnements ?

R. Non, rien.

Assermenté devant moi au pénitencier de  
la Colombie-Britannique, le 11e jour  
de septembre 1889.

(Signé) W. H. KEARY,  
*Comptable.*

(Signé) JAS. G. MOYLAN,

Témoin—(Signé) A. H. McBRIDE,  
*Préfet.*

Le Très-révérend A. W. SILLITOE, D.D., évêque de New-Westminster, est assermenté et interrogé par l'inspecteur comme suit :—

Q. Demeurez-vous près du pénitencier ?

R. Je réside à moins d'un quart de mille de là.

Q. Visitez-vous souvent le pénitencier ?

R. Je visite personnellement le pénitencier une fois par mois, mais mon représentant s'y rend chaque semaine.

Q. Avez-vous occasion, par suite de votre proximité du pénitencier et de vos rapports avec le personnel, de juger comment il est administré ?

R. Je le crois.

Q. Pensez-vous qu'il pourrait y exister des abus ou que l'on pourrait faire quelque chose de mal sans que vous en entendiez parler ?

R. Je suis bien certain que j'apprendrais toute chose de cette nature qui serait grave. Je dois ajouter cependant que je ne parle jamais de choses du pénitencier avec les employés subordonnés.

Q. Vous êtes-vous formé une opinion des membres du personnel, des employés supérieurs particulièrement ?

R. Oui, d'après l'opinion que je me suis formé des employés supérieurs le préfet pourrait avec avantage faire preuve de plus d'indépendance. Je veux dire qu'à mon avis le préfet se laisse trop influencer par le sous-préfet. J'ai cru comprendre par les discours des détenus qu'ils attribuaient à cette intimité du préfet et du sous-préfet la plus grande partie des désagréments dont ils se plaignaient, à raison ou à tort.

Q. Savez-vous si les détenus avaient de justes motifs de se plaindre ?

R. Je ne le sais pas.